

Conditions d'inscription et précisions

INSCRIPTION PAR COURRIER

Formulaire d'inscription à envoyer par courrier à APSÂRA Flamenco 22 rue de Bellevue 35700 Rennes avant le 21 octobre 2011.

> Joindre à l'inscription :

Frais pédagogiques

Inscription AFDAS : un chèque de 650 € de caution à l'ordre d'APSÂRA Flamenco qui ne sera pas encaissé et qui vous sera rendu dès l'accord de financement de l'AFDAS. Une convention vous sera adressée par courrier à réception de votre inscription.

Inscription individuelle : un chèque de 750 € correspondant aux frais pédagogiques à l'ordre d'APSÂRA Flamenco. Si vous désirez un paiement échelonné, vous avez la possibilité de joindre deux chèques qui seront encaissés en différé, le premier (50%) le 15 novembre, le deuxième (50%) le premier jour du stage.

La demande de réservation d'une chambre (préciser simple, double) et des repas du midi signée.

ANNULATION

En deçà d'un nombre minimum d'inscriptions au 21 octobre, Apsâra Flamenco se réserve le droit d'annuler le stage. Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées sera remboursée.

REMBOURSEMENT

Après le 21 octobre, aucun remboursement ne sera effectué. Aucun remboursement en cours de stage.

VALIDATION

Attestation de stage à l'issue du stage (sur demande pour les inscriptions hors prise en charge AFDAS).

PRISE EN CHARGE AFDAS

APSÂRA FLAMENCO est un centre de formation professionnelle (n° d'activité : 53350795535). Les danseurs, chanteurs, musiciens, professeurs de danse, chant, musique mais également toute personne utilisant le corps, la musique ou la voix comme outil professionnel peuvent suivre un ou plusieurs stages dans le cadre de la formation professionnelle continue et bénéficier, sous condition de recevabilité, d'une prise en charge sur les fonds de formation mutualisés par secteurs d'activité.

Attention, dans ce cadre, les modalités d'inscription sont les suivantes :

1. Vous devez faire une pré-inscription auprès d'Apsâra Flamenco (formulaire d'inscription à envoyer par courrier).
2. Puis vous devez constituer un dossier de demande de prise en charge des frais pédagogiques avec votre organisme financeur (AFDAS, CNFPT, UNIFORMATION, FONGECIF, AGEFOS...). À cet effet, nous pourrions vous fournir un programme détaillé, un devis et à l'issue du stage une attestation de présence.
3. Ensuite, celui-ci examine votre dossier et nous communique l'accord de prise en charge permettant votre inscription définitive.

Pour les salariés et intermittents des secteurs du spectacle vivant, renseignements et constitution de dossier auprès de l'AFDAS : <http://www.afdas.com>

Les participants qui le souhaitent peuvent également prendre en charge à titre personnel les frais de ce stage.

RENSEIGNEMENTS

Sophie Stengel

Tél. 02 99 53 18 83 - apsara.flamenco@free.fr – www.apsaraflamenco.fr